

CCAS de THIL
340 Rue de la Mairie

01120 THIL
Tél : 04/78/06/19/90
Fax : 04/78/06/51/83

THIL PASS' JEUNES

Année 2014-2015

Engagement annuel

Entre :

Nom et prénom du bénéficiaire :

Demeurant :

- Le bénéficiaire s'engage à suivre les cours et travaux pratiques et à se présenter aux concours et examens pour lesquels une aide lui est allouée par la commune de Thil.
- Le bénéficiaire est tenu d'informer le CCAS de Thil de tous changements survenus au cours de l'année scolaire sous peine de devoir rembourser les sommes allouées.
- Le bénéficiaire qui cesse ses études en cours d'année est tenu d'en informer par courrier le CCAS de Thil l'aide sera alors supprimée.
- Pour le versement de l'aide, le bénéficiaire s'engage à fournir une attestation de présence.
- Le bénéficiaire s'engage à réaliser les 12 heures d'actions citoyennes et à avoir un comportement et une tenue adaptée à chaque situation.

Et Le CCAS de la Commune de Thil :

- L'aide votée par le CCAS est versée au bénéficiaire après obtention des justificatifs.

Il est rappelé que sans ce justificatif, la Trésorerie ne peut légalement effectuer le versement.

- Le CCAS s'engage à garder confidentiel les éléments fournis dans le présent dossier.

Le bénéficiaire :

Mademoiselle, Monsieur atteste de l'exactitude de tous les renseignements portés sur le dossier et certifie avoir pris connaissance du présent engagement.

Fait le à

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Le bénéficiaire,

Le Maire, Président du CCAS,